

N° 17 - Emprunt
Vote de crédits

Par délibération du 17 Août 1966 approuvée le 23 Août 1966, la commune de Tindres, est autorisée à contracter un emprunt de 250 000 F. en vue de l'équipement complémentaire d'eau potable.

Président C. L. et de l'ancien
M. Bouzou

Le Conseil autorise le Receveur Municipal à encaisser le montant de cet emprunt au compte 16 soit 250 000 F.

Un est approuvé
tout accord. crédits votés

En contrepartie le Conseil vote les crédits suivants :

compte 26 = achats de parts sociales - - - 1200 F

compte 2309-11 = add. eau complémentaire. 248 750 F

Président le 2-12-66
Pour le Maire
Chaque et le Maire